

Formation professionnelle des Enseignants Infos pratiques

Inscriptions

L'inscription sera prise en compte en fonction de la date d'arrivée des inscriptions complètes.

Elle devra être faite via le lien noté dans le tableau (ctrl—clic sur le lien)

La formation sera maintenue à partir de 6 personnes inscrites.

Accessibilité P.M.R

Locaux OUI NON

Moyens pédagogiques OUI NON

Référent handicap

- Lionel THIEBAUT, lionel.thiebaut@fft.fr Tél. : 06 52 43 86 16

Accueil des personnes porteuses de handicap : toute demande fera l'objet d'une étude personnalisée.

Aides au financement des formations

- Les stagiaires salariés de leur club peuvent bénéficier de dispositifs de prise en charge totale ou partielle des frais de formation (frais de formation professionnelle, hébergement, déplacements ...) sous condition que l'employeur ait versé la contribution légale et conventionnelle à l'OPCO. Renseignements auprès de votre employeur
- Les travailleurs indépendants (auto-entrepreneur ou libéral) peuvent bénéficier d'une prise en charge par l'organisme auquel ils cotisent sur demande individuelle de l'Enseignant.

Coût pédagogique et règlement

Les coûts sont également indiqués dans le calendrier au regard de chaque formation

Règlement :

- Par chèque à adresser à

Ligue Grand Est—Bureaux de REIMS

Organisme de Formation

83 avenue de l'Europe - 51100 REIMS

- Par virement en indiquant vos coordonnées et l'intitulé de la formation

LIGUE GRAND EST TENNIS

FR76 1027 8040 6500 0203 8470 138 BIC (Bank Identifier Code) CMCIFR2A

- Si une demande de prise en charge par un OPCO est effectuée, joindre la demande de prise en charge.

Déplacement, hébergement et repas soir (s'il y a lieu)

A la charge du candidat ou de son club. Possibilité de prise en charge par l'OPCO sur justificatifs.

Vous êtes stagiaire, pour toutes réclamations, joindre l'Organisme de Formation de la Ligue Grand Est : formations.ligue.grandest@fft.fr